



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1986-1987

9 MARS 1987

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1987

SOMMAIRE

	Page
<i>Projet de décret</i>	4
Tableau annexé au projet de décret:	
Titre I. — <i>Dépenses courantes</i> :	
Secteur Cabinets de l'Exécutif:	
Section 02. — Dépenses de Cabinet du Ministre des Affaires sociales, de la Formation et du Tourisme de la Communauté française de Belgique	6
Section 03. — Dépenses de Cabinet du Ministre de la Santé, de l'Enseignement et des Classes Moyennes de la Communauté française de Belgique	7
Secteur Secrétariat général:	
Section 31. — Affaires générales	8
Secteur Infrastructure et Patrimoine:	
Section 39. — Patrimoine culturel	9
Secteur Affaires sociales:	
Section 43. — Aide sociale spécialisée	10
Secteur Santé:	
Section 52. — Médecine préventive	10
Secteur Culture:	
Section 61. — Affaires générales	11
Section 65. — Audiovisuel	11
Secteur Enseignement et Formation:	
Section 81. — Affaires générales	12
Section 82. — Formation	13
Section 83. — Enseignement et formation artistiques	14
Titre II. — <i>Dépenses de capital</i> :	
Partie I. — Crédits destinés à la réalisation du programme d'investissements:	
Secteur Infrastructure et Patrimoine:	
Section 38. — Infrastructure — Constructions	17
Partie II. — Crédits qui ne sont pas destinés à la réalisation du programme d'investissements:	
Secteur Culture:	
Section 61. — Affaires générales	19
Secteur d'Enseignement et Formation:	
Section 83. — Enseignement et formation artistiques	19

*Programme justificatif:*Titre I. — *Dépenses courantes:**Secteur Cabinets de l'Exécutif:*

Section 02. — <i>Dépenses de Cabinet du Ministre des Affaires sociales, de la Formation et du Tourisme de la Communauté française de Belgique</i>	21
Section 03. — <i>Dépenses de Cabinet du Ministre de la Santé, de l'Enseignement et des Classes moyennes de la Communauté française de Belgique</i>	21

Secteur Secrétariat général:

Section 31. — <i>Affaires générales</i>	21
---	----

Secteur Infrastructure et Patrimoine:

Section 39. — <i>Patrimoine culturel</i>	21
--	----

Secteur Affaires sociales:

Section 43. — <i>Aide sociale spécialisée</i>	21
---	----

Secteur Santé:

Section 52. — <i>Médecine préventive</i>	21
--	----

Secteur Culture:

Section 61. — <i>Affaires générales</i>	22
Section 65. — <i>Audiovisuel</i>	22

Secteur Enseignement et Formation:

Section 81. — <i>Affaires générales</i>	22
Section 82. — <i>Formation</i>	22
Section 83. — <i>Enseignement et formation artistiques</i>	22

Titre II. — *Dépenses de capital:*Partie I. — *Crédits destinés à la réalisation du programme d'investissements:**Secteur Infrastructure et Patrimoine:*

Section 38. — <i>Infrastructure-Constructions</i>	23
---	----

Partie II. — *Crédits qui ne sont pas destinés à la réalisation du programme d'investissement:**Secteur Culture:*

Section 61. — <i>Affaires générales</i>	24
---	----

Secteur Enseignement et Formation:

Section 83. — <i>Enseignement et formation artistiques</i>	24
--	----

PROJET DE DECRET

Nous, Exécutif de la Communauté française,

Sur proposition de Notre Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française, de Notre Ministre des Affaires sociales, de la Formation et du Tourisme et de Notre Ministre de la Santé, de l'Enseignement et des Classes moyennes de la Communauté française de Belgique,

ARRETONS:

Notre Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française est chargé de présenter en Notre nom au Conseil de la Communauté française le projet de décret dont la teneur suit:

AJUSTEMENTS DES CREDITS

ARTICLE 1^{er}

Les crédits prévus au titre I, dépenses courantes, et au titre II, dépenses de capital, du budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1987 sont ajustés suivant les données détaillées au tableau I annexé au présent décret à concurrence de:

(En millions de francs)			
AJUSTEMENTS	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses courantes (titre I):			
Secteur Cabinets de l'Exécutif:			
— Crédits supplémentaires pour années antérieures	14,1	—	—
Secteur Secrétariat général:			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	19,0	—	—
Secteur Infrastructure et Patrimoine:			
— Crédits supplémentaires pour années antérieures	6,3	—	—
Secteur Affaires sociales:			
— Crédits supplémentaires pour années antérieures	1 216,0	—	—
Secteur Santé:			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	762,6	—	—
Secteur Culture:			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	28,4	—	—
— Crédits supplémentaires pour années antérieures	207,0	—	—

(En millions de francs)

(En millions de francs)

AJUSTEMENTS	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Secteur Enseignement et Formation:			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	99,1	—	—
— Réductions	99,1	—	—
— Crédits supplémentaires pour années antérieures	224,7	—	—
Totaux pour le titre I:			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	909,1	—	—
— Réductions	99,1	—	—
— Crédits supplémentaires pour années antérieures	1 668,1	—	—
Dépenses de capital (titre II):			
Secteur Infrastructure et Patrimoine:			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	—	95,0	10,0
— Réductions	—	28,0	—
Secteur Culture:			
— Réductions	18,4	—	—
Secteur Enseignement et Formation:			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	25,2	—	—
— Réductions	25,2	—	—
Totaux pour le titre II:			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	25,2	95,0	10,0
— Réductions	43,6	28,0	—

ART. 2

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Fait à Bruxelles, le 27 février 1987.

*Le Ministre-Président de l'Exécutif
de la Communauté française,*

Philippe MONFILS.

*Le Ministre des Affaires sociales,
de la Formation et du Tourisme,*

Edouard POULLET.

*Le Ministre de la Santé,
de l'Enseignement et des Classes moyennes.*

André BERTOUILLE.

TITRE I. — DEPENSES COURANTES

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	Crédits alloués pour 1987	Crédits supplémentaires année courante	Reductions	Crédits proposés pour 1987	Crédits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

SECTEUR CABINETS DE L'EXECUTIF

SECTION 02

 DEPENSES DE CABINET
 DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES,
 DE LA FORMATION ET DU TOURISME
 DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

CHAPITRE I

DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

§ 1. Salaires et charges sociales

11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet:

11. Communauté française	45,0	—	—	45,0	10,0
Totaux pour le § 1	—	—	—	—	10,0

§ 2. Achat de biens non durables et de services

12.06 Loyers des biens immobiliers des divers services du Cabinet (en ce compris les loyers, les charges locatives ainsi que les rétributions et indemnités dues à la Régie des Bâtiments):

11. Communauté française	20,0	—	—	20,0	3,1
Totaux pour le § 2	—	—	—	—	3,1
Totaux pour le chapitre I	—	—	—	—	13,1

Totaux pour la section 02. — Dépenses de Cabinet du Ministre des Affaires sociales, de la Formation et du Tourisme de la Communauté française:

11. Communauté française	—	—	—	—	13,1
------------------------------------	---	---	---	---	------

TITRE I. — DEPENSES COURANTES

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	Credits alloués pour 1987	Credits supplémentaires année courante	Réductions	Credits proposés pour 1987	Credits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

SECTION 03

DEPENSES DE CABINET
DU MINISTRE DE LA SANTE,
DE L'ENSEIGNEMENT
ET DES CLASSES MOYENNES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

CHAPITRE I

DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

§ 2. Achat de biens meubles non durables et de services

12.19 Frais de fonctionnement du Cabinet:

11. Communauté française	17,0	—	—	17,0	1,0
------------------------------------	------	---	---	------	-----

Totaux pour le § 2	—	—	—	—	1,0
------------------------------	---	---	---	---	-----

Totaux pour le chapitre I	—	—	—	—	1,0
-------------------------------------	---	---	---	---	-----

Totaux pour la section 03. — Dépenses de Cabinet
du Ministre de la Santé, de l'Enseignement et des
Classes moyennes de la Communauté française:

11. Communauté française	—	—	—	—	1,0
------------------------------------	---	---	---	---	-----

Totaux pour le secteur Cabinets de l'Exécutif:

11. Communauté française	—	—	—	—	14,1
------------------------------------	---	---	---	---	------

TITRE I. — DEPENSES COURANTES

(En millions de francs)

Art. (1)	LIBELLES (2)	Crédits alloués pour 1987 (3)	Crédits supplémentaires année courante (4)	Réductions (5)	Crédits proposés pour 1987 (6)	Crédits supplémentaires années antérieures (7)
-------------	-----------------	--	---	-------------------	---	--

SECTEUR SECRETARIAT GENERAL

SECTION 31

AFFAIRES GENERALES

CHAPITRE I

DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

§ 1. Salaires et charges sociales

- 11.03 Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents de travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire, accidenté en service):

11. Communauté française	990,0	19,0	—	1 009,0	—
Totaux pour le § 1		19,0	—		—
Totaux pour le chapitre I		19,0	—		—
Totaux pour la section 31. — Affaires générales:					
11. Communauté française		19,0	—		—
TOTAUX POUR LE SECTEUR SECRETARIAT GENERAL:					
11. Communauté française		19,0	—		—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES

(En millions de francs)

Art. (1)	LIBELLES (2)	Crédits alloués pour 1987 (3)	Crédits supplémentaires année courante (4)	Réductions (5)	Crédits proposés pour 1987 (6)	Crédits supplémentaires années antérieures (7)
-------------	-----------------	--	---	-------------------	---	--

SECTEUR INFRASTRUCTURE ET PATRIMOINE

SECTION 39

PATRIMOINE CULTUREL

CHAPITRE I

DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

§ 2. Achat de biens non durables et de services

12.30 Dépenses de toute nature relatives à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel:

12. Région de langue française	16,5	—	—	16,5	5,3
--	------	---	---	------	-----

12.33 Protection et mise en valeur du patrimoine culturel, permanences d'information (dépenses de toute nature):

13. Région bruxelloise	4,3	—	—	4,3	1,0
----------------------------------	-----	---	---	-----	-----

Totaux pour le § 2		—	—		6,3
------------------------------	--	---	---	--	-----

Totaux pour le chapitre I		—	—		6,3
-------------------------------------	--	---	---	--	-----

Totaux pour la section 39. — Patrimoine culturel:

12. Région de langue française		—	—		5,3
--	--	---	---	--	-----

13. Région bruxelloise		—	—		1,0
----------------------------------	--	---	---	--	-----

		—	—		6,3
--	--	---	---	--	-----

TOTAUX POUR LE SECTEUR INFRASTRUCTURE ET PATRIMOINE:

12. Région de langue française		—	—		5,3
--	--	---	---	--	-----

13. Région bruxelloise		—	—		1,0
----------------------------------	--	---	---	--	-----

		—	—		6,3
--	--	---	---	--	-----

TITRE I. — DEPENSES COURANTES

(En millions de francs)

Art. (1)	LIBELLES (2)	Crédits alloués pour 1987 (3)	Crédits supplémentaires année courante (4)	Reductions (5)	Crédits proposés pour 1987 (6)	Crédits supplémentaires années antérieures (7)
SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES						
SECTION 43						
AIDE SOCIALE SPECIALISEE						
CHAPITRE IV						
TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC						
Transferts de revenus au fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise						
41.02	Transfert à un fonds de soins médico-socio-pédagogi- ques en vue de la subvention à la prise en charge de la personne handicapée:					
	21. Communauté française	3 886,9	—	—	3 886,9	1 216,0
	Totaux pour le chapitre IV		—	—		1 216,0
	Totaux pour la section 43. — Aide sociale spécialisée:					
	21. Communauté française		—	—		1 216,0
	TOTAUX POUR LE SECTEUR AFFAIRES SOCIALES:					
	21. Communauté française		—	—		1 216,0
SECTEUR SANTE						
SECTION 52						
MEDECINE PREVENTIVE						
CHAPITRE IV						
TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC						
Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise						
41.01	Subventions à l'Office de la Naissance et de l'Enfance:					
	21. Communauté française	1 825,0	762,6	—	2 587,6	—
	Totaux pour le chapitre IV		762,6	—		—
	Totaux pour la section 52. — Médecine préventive:					
	21. Communauté française		762,6	—		—
	TOTAUX POUR LE SECTEUR SANTE:					
	21. Communauté française		762,6	—		—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	Crédits alloués pour 1987	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits proposés pour 1987	Crédits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

SECTEUR CULTURE

SECTION 61

AFFAIRES GENERALES

CHAPITRE 01

DIVERS

Non réparti économiquement

01.11 Apurement exceptionnel de déficits d'organismes culturels relatifs aux années 1986 et antérieures:

11. Communauté française	—	—	—	—	207,0
------------------------------------	---	---	---	---	-------

Totaux pour le chapitre 01		—	—		207,0
--------------------------------------	--	---	---	--	-------

Totaux pour la section 61. — Affaires générales:

11. Communauté française		—	—		207,0
------------------------------------	--	---	---	--	-------

SECTION 65

AUDIOVISUEL

CHAPITRE III

TRANSFERTS DE REVENUS
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

Transferts de revenus aux ménages

33.03 Subventions aux expériences de télévision communautaire:

12. Région de langue française	41,5	18,4	—	59,9	—
--	------	------	---	------	---

Totaux pour le chapitre III		18,4	—		—
---------------------------------------	--	------	---	--	---

TITRE I. — DEPENSES COURANTES

(En millions de francs)

Art. (1)	LIBELLES (2)	Crédits alloués pour 1987 (3)	Crédits supplémentaires année courante (4)	Réductions (5)	Crédits proposés pour 1987 (6)	Crédits supplémentaires années antérieures (7)
-------------	-----------------	--	---	-------------------	---	--

CHAPITRE IV

TRANSFERTS DE REVENUS
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de revenus aux fonds
et aux institutions publiques
sans caractère d'entreprise

41.01	Dotation à la Radiodiffusion-Télévision belge de la Communauté française (RTBF):					
	11. Communauté française	4 359,6	10,0	—	4 369,6	—
	Totaux pour le chapitre IV		10,0	—		—
	Totaux pour la section 65. — Audiovisuel:					
	11. Communauté française		10,0	—		—
	12. Région de langue française		18,4	—		—
			28,4	—		—
	TOTAUX POUR LE SECTEUR CULTURE:					
	11. Communauté française		10,0	—		207,0
	12. Région de langue française		18,4	—		—
			28,4	—		207,0

SECTEUR ENSEIGNEMENT ET FORMATION

SECTION 81

AFFAIRES GENERALES

CHAPITRE I

DEPENSES DE CONSOMMATION

(Dépenses courantes pour biens et services)

§ 2. Achat de biens non durables et de services

12.71	Service des Etudes et de la Recherche scientifique: dépenses courantes relatives aux activités du service et aux études et enquêtes dans les domaines de la santé et de l'enseignement:					
	21. Communauté française	18,3	—	9,0	9,3	—
	Totaux pour le § 2		—	9,0		—
	Totaux pour le chapitre I		—	9,0		—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES

(En millions de francs)

Art.	LIBELLÉS	Credits alloués pour 1987	Credits supplémentaires année courante	Réductions	Credits proposés pour 1987	Credits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

CHAPITRE III

TRANSFERTS DE REVENUS
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

Transferts de revenus aux ménages

33.03 Subventions pour la promotion de la recherche dans le domaine de la santé:

21. Communauté française	—	9,0	—	9,0	—
Totaux pour le chapitre III		9,0	—		—

Totaux pour la section 81. — Affaires générales:

21. Communauté française		9,0	9,0		—
------------------------------------	--	-----	-----	--	---

SECTION 82

FORMATION

CHAPITRE IV

TRANSFERTS DE REVENUS
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC

Transferts de revenus aux fonds
et institutions publiques
sans caractère d'entreprise

41.01 Subventions à l'Office national de l'Emploi pour la formation professionnelle:

11. Communauté française	1 411,6	—	—	1 411,6	224,7
Totaux pour le chapitre IV		—	—		224,7

Totaux pour la section 82. — Formation:

11. Communauté française		—	—		224,7
------------------------------------	--	---	---	--	-------

TITRE I. — DEPENSES COURANTES

(En millions de francs)

Art. (1)	LIBELLES (2)	Crédits alloués pour 1987 (3)	Crédits supplémentaires année courante (4)	Réductions (5)	Crédits proposés pour 1987 (6)	Crédits supplémentaires années antérieures (7)
SECTION 83						
ENSEIGNEMENT ET FORMATION ARTISTIQUES						
CHAPITRE I						
DEPENSES DE CONSOMMATION						
(Dépenses courantes pour biens et services)						
§ 1. Salaires et charges sociales						
11.03	Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents de travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire, accidenté en service):					
	11. Communauté française	87,0	—	7,9	79,1	—
	12. Région de langue française	280,0	—	13,9	266,1	—
	13. Région bruxelloise	201,0	—	15,3	185,7	—
	Totaux pour le § 1		—	37,1		—
§ 2. Achat de biens non durables et de services						
12.01	Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux Administrations de la Communauté française. — Rémunérations d'experts étrangers de l'Administration et prestations de tiers:					
	11. Communauté française	0,8	—	0,4	0,4	—
	12. Région de langue française	2,0	—	2,0	—	—
	13. Région bruxelloise	1,2	—	1,2	—	—
			—	3,6		—
12.02	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux — à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. — Fournitures de biens et de services; frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration:					
	11. Communauté française	10,6	—	8,9	1,7	—
	12. Région de langue française	9,8	—	9,8	—	—
	13. Région bruxelloise	6,6	—	6,6	—	—
			—	25,3		—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES

(En millions de francs)

Art. (1)	LIBELLES (2)	Crédits alloués pour 1987 (3)	Crédits supplémentaires année courante (4)	Réductions (5)	Crédits proposés pour 1987 (6)	Crédits supplémentaires années antérieures (7)
12.03	Dépenses de consommation énergétique: mazout, gaz, essence, électricité, charbon:					
	11. Communauté française	20,8	—	20,8	—	—
12.05	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'employeur dans le prix des abonnements sociaux):					
	11. Communauté française	0,9	—	0,4	0,5	—
	12. Région de langue française	0,4	—	0,4	—	—
	13. Région bruxelloise	0,5	—	0,5	—	—
			—	1,3		—
	Totaux pour le § 2		—	51,0		—
	Totaux pour le chapitre I		—	88,1		—

CHAPITRE IV

TRANSFERTS DE REVENUS
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de revenus aux fonds
et aux institutions
sans caractère d'entreprise

41.01	Dotation aux six établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée:					
	11. Communauté française	—	88,1	—	88,1	—
43.02	Subventions. — Traitements aux écoles de musique de deuxième catégorie officielles subventionnées:					
	12. Région langue française	70,1	—	2,0	68,1	—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES

(En millions de francs)

Art. (1)	LIBELLES (2)	Credits alloués pour 1987 (3)	Credits supplémentaires année courante (4)	Réductions (5)	Credits proposés pour 1987 (6)	Credits supplémentaires années antérieures (7)
44.02	Subventions. — Traitements aux écoles de musique de deuxième catégorie libres subventionnées :					
	12. Région de langue française	—	2,0	—	2,0	—
	Totaux pour le chapitre IV		90,1	2,0		—
	Totaux pour la section 83. — Enseignement et Formation artistiques :					
	11. Communauté française		88,1	38,4		—
	12. Région de langue française		2,0	28,1		—
	13. Région bruxelloise		—	23,6		—
			90,1	90,1		—
	TOTAUX POUR LE SECTEUR ENSEIGNEMENT ET FORMATION :					
	11. Communauté française		88,1	38,4		224,7
	12. Région de langue française		2,0	28,1		—
	13. Région bruxelloise		—	23,6		—
	21. Communauté française		9,0	9,0		—
			99,1	99,1		224,7
	TOTAUX POUR LE TITRE I. — DEPENSES COURANTES		909,1	99,1		1 668,1

TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	Crédits alloués pour 1987	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits proposés pour 1987	Crédits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

PARTIE I

CREDITS DESTINES
A LA REALISATION
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR INFRASTRUCTURE ET PATRIMOINE

SECTION 38

INFRASTRUCTURE — CONSTRUCTIONS

CHAPITRE VII

INVESTISSEMENTS (CIVILS)

Construction de bâtiments dans le pays

72.41 Culture. — Achat de terrains et de bâtiments. — Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments:

11. Communauté française:

Crédits d'engagement	108,0	—	28,0	80,0	—
Crédits d'ordonnancement	86,0	—	—	86,0	—

12. Région de langue française:

Crédits d'engagement	80,5	25,0	—	105,5	—
Crédits d'ordonnancement	100,0	—	—	100,0	—

13. Région bruxelloise:

Crédits d'engagement	60,0	10,0	—	70,0	—
Crédits d'ordonnancement	86,0	—	—	86,0	—

72.61 Tourisme. — Achat de terrains et de bâtiments. — Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments:

12. Région de langue française:

Crédits d'engagement	130,0	19,0	—	149,0	—
Crédits d'ordonnancement	129,6	—	—	129,6	—

TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL

(En millions de francs)

Art. (1)	LIBELLÉS (2)	Crédits alloués pour 1987 (3)	Crédits supplémentaires année courante (4)	Réductions (5)	Crédits proposés pour 1987 (6)	Crédits supplémentaires années antérieures (7)
72.81	Classes moyennes. — Achat de terrains et de bâtiments. — Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments:					
	12. Région de langue française:					
	Crédits d'engagement	12,5	41,0	—	53,5	—
	Crédits d'ordonnancement	9,5	10,0	—	19,5	—
	Totaux pour le chapitre VII		95,0	28,0		—
	Crédits d'engagement					
	Crédits d'ordonnancement		10,0	—		—
	Totaux pour la section 38. — Infrastructure. — Construc- tions et totaux pour le secteur Infrastructure et Patrimoine:					
	11. Communauté française:					
	Crédits d'engagement		—	28,0	—	—
	Crédits d'ordonnancement		—	—	—	—
	12. Région de langue française:					
	Crédits d'engagement		85,0	—		—
	Crédits d'ordonnancement		10,0	—		—
	13. Région bruxelloise:					
	Crédits d'engagement		10,0	—		—
	Crédits d'ordonnancement		—	—		—
	TOTAUX POUR LA PARTIE I. — CREDITS DESTI- NÉS A LA REALISATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS:					
	Crédits d'engagement		95,0	28,0		—
	Crédits d'ordonnancement		10,0	—		—

TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	Credits alloués pour 1987	Credits supplémentaires année courante	Réductions	Credits proposés pour 1987	Credits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

PARTIE II

CREDITS QUI NE SONT PAS DESTINES
A LA REALISATION
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR CULTURE

SECTION 61

AFFAIRES GENERALES

CHAPITRE VII

INVESTISSEMENTS (CIVILS)

Achat de biens meubles durables

*Activités pluridisciplinaires*74.06 Achats de biens mis à la disposition d'organismes cultu-
rels:

11. Communauté française 48,8 — 18,4 30,4 —

Totaux pour le chapitre VII — 18,4 —

Totaux pour la section 61. — Affaires générales:

11. Communauté française — 18,4 —

TOTAUX POUR LE SECTEUR CULTURE:

11. Communauté française — 18,4 —

SECTEUR ENSEIGNEMENT ET FORMATION

SECTION 83

ENSEIGNEMENT
ET FORMATION ARTISTIQUES

CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de capitaux aux fonds
et institutions sans caractère d'entreprise61.01 Dotation aux six établissements de l'Enseignement
artistique de la Communauté française à gestion
séparée:

11. Communauté française — 25,2 — 25,2 —

Totaux pour le chapitre VI 25,2 — —

TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL

(En millions de francs)

Art. (1)	LIBELLES (2)	Crédits alloués pour 1987 (3)	Crédits supplémentaires année courante (4)	Réductions (5)	Crédits proposés pour 1987 (6)	Crédits supplémentaires années antérieures (7)
CHAPTIRE VII						
INVESTISSEMENTS (CIVILS)						
Achats de biens meubles durables						
74.01	Achat de machines, mobilier et matériel:					
	11. Communauté française	43,6	—	25,2	18,4	—
	Totaux pour le chapitre VII		25,2	25,2		—
	Totaux pour la section 83. — Enseignement et Formation artistiques:					
	11. Communauté française		25,2	25,2		—
	TOTAUX POUR LE SECTEUR ENSEIGNEMENT ET FORMATION:					
	11. Communauté française		25,2	25,2		—
	TOTAUX POUR LA PARTIE II. — CREDITS QUI NE SONT PAS DESTINES A LA REALISATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT:		25,2	43,6		—
	TOTAUX POUR LE TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL (PARTIE I + PARTIE II):					
	Crédits non dissociés		25,2	43,6		—
	Crédits d'engagement		95,0	28,0		—
	Crédits d'ordonnancement		10,0	—		—
	TOTAUX GENERAUX (TITRE I + TITRE II) DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE:					
	Crédits non dissociés		932,3	140,7		1 668,1
	Crédits d'engagement		95,0	28,0		—
	Crédits d'ordonnancement		10,0	—		—

PROGRAMME JUSTIFICATIF

TITRE I

DEPENSES COURANTES

SECTEUR CABINETS DE L'EXECUTIF

SECTION 02

DEPENSES DE CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA FORMATION ET DU TOURISME DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

ART. 11.02. — *Traitements et indemnités du personnel de Cabinet.*

11. Communauté française.

Crédit supplémentaire années antérieures: 10,0 millions.

Cette demande tient compte de l'effectif réel du Cabinet en 1986.

ART. 12.06. — *Loyers de biens immobiliers des divers services du Cabinet, etc.*

11. Communauté française.

Crédit supplémentaire années antérieures: 3,1 millions.

Ce crédit est nécessaire pour payer le décompte final des charges au boulevard du Berlaumont 12. et pour payer le pré-compte immobilier, rue de la Loi 38.

SECTION 03

DEPENSES DU CABINET DU MINISTRE DE LA SANTE, DE L'ENSEIGNEMENT ET DES CLASSES MOYENNES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

ART. 12.19. — *Frais de fonctionnement du Cabinet.*

11. Communauté française.

Crédit supplémentaire années antérieures: 1,0 million.

Adaptation aux besoins réels.

SECTEUR SECRETARIAT GENERAL

SECTION 31

AFFAIRES GENERALES

ART. 11.03. — *Rémunérations du personnel actif et en disponibilité, etc.*

11. Communauté française.

Crédit supplémentaire: 19,0 millions.

Ce crédit est nécessaire pour payer le personnel communautarisé du Fonds de Construction d'Institutions hospitalières et médico-sociales suite aux accords de la Sainte-Catherine.

SECTEUR INFRASTRUCTURE ET PATRIMOINE

SECTION 39

PATRIMOINE CULTUREL

ART. 12.30. — *Dépenses de toute nature relatives à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel.*

12. Région de langue française.

Crédit supplémentaire années antérieures: 5,3 millions.

Solde des dépenses afférentes à des exercices antérieurs pour la convention du Musée de Mons.

ART. 12.33. — *Dépenses de toute nature pour la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, permanences d'information.*

13. Région bruxelloise.

Crédit supplémentaire années antérieures: 1,0 million.

Crédit nécessaire pour honorer une convention avec l'ASBL « Archives d'architecture Moderne » du 25 novembre 1985.

SECTEUR AFFAIRES SOCIALES

SECTION 43

AIDE SOCIALE SPECIALISEE

ART. 41.02. — *Transfert à un Fonds de soins médico-socio-pédagogiques en vue de la subvention à la prise en charge de la personne handicapée.*

21. Communauté française.

Crédit supplémentaire années antérieures: 1 216,0 millions.

Crédit nécessaire à l'apurement du déficit du Fonds 81 — (années 1982 à 1985).

SECTEUR SANTE

SECTION 52

MEDECINE PREVENTIVE

ART. 41.01. — *Subventions à l'Office de la Naissance et de l'Enfance.*

21. Communauté française.

Crédit supplémentaire: 762,6 millions.

Crédit nécessaire suite à la communautarisation de l'ONE au 1^{er} février 1987 (exécution des accords de la Sainte-Catherine).

SECTEUR CULTURE

SECTION 61

AFFAIRES GENERALES

ART. 01.11. — *Apurement exceptionnel du déficit des organismes culturels relatifs aux années 1986 et antérieures (article nouveau).*

11. Communauté française.

Crédit supplémentaire années antérieures: 207,0 millions.

Crédit devant permettre aux organismes culturels de soulager leur trésorerie du déficit des années antérieures.

SECTION 65

AUDIOVISUEL

ART. 33.03. — *Subventions aux expériences de télévision communautaire.*

12. Région de langue française.

Crédit supplémentaire: 18,4 millions.

Adaptation aux besoins réels.

ART. 41.01. — *Dotation à la Radiodiffusion-Télévision belge de la Communauté française (RTBF).*

11. Communauté française.

Crédit supplémentaire: 10,0 millions.

Seconde tranche du crédit exceptionnel de 20 millions, nécessaire à la prise en charge de l'Eurovision.

SECTEUR ENSEIGNEMENT ET FORMATION

SECTION 81

AFFAIRES GENERALES

ART. 12.71. — *Service des Etudes et de la Recherche scientifique: dépenses courantes relatives aux activités du service et aux études et enquêtes dans les domaines de la santé et de l'enseignement.*

21. Communauté française.

Réduction: 9 millions.

Diversification des modes d'action entraînant la création de l'article 33.03.21.

ART. 33.03. — *Subvention pour la promotion de la Recherche scientifique dans le domaine de la santé (article nouveau).*

21. Communauté française.

Crédit supplémentaire: 9 millions.

Subventions à des fondations pour promouvoir la recherche individuelle.

SECTION 82

FORMATION

ART. 41.01. — *Subvention à l'Office national de l'Emploi pour la formation professionnelle.*

11. Communauté française.

Crédit supplémentaire années antérieures: 224,7 millions.

Adaptation aux besoins réels de l'organisme.

SECTION 83

ENSEIGNEMENT ET FORMATION ARTISTIQUES

ART. 11.03. — *Rémunération du personnel actif et en disponibilité, etc.*

11. Communauté française.

Réduction: 7,9 millions.

Adaptation aux besoins réels suite à l'instauration du système de service à gestion séparée pour les six établissements d'enseignement artistique de la Communauté française.

12. Région de langue française.

Réduction: 13,9 millions.

Justification: voir article 11.03.11.

13. Région bruxelloise.

Réduction: 15,3 millions.

Justification: voir article 11.03.11.

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et médecins, etc.*

11. Communauté française.

Réduction: 0,4 million.

Justification: voir article 11.03.11.

12. Région de langue française.

Réduction: 2,0 millions.

Justification: voir article 11.03.11.

13. Région bruxelloise.

Réduction: 1,2 million.

Justification: voir article 11.03.11.

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques, etc.*

11. Communauté française.

Réduction : 8,9 millions.

Justification : voir article 11.03.11.

12. Région de langue française.

Réduction : 9,8 millions.

Justification : voir article 11.03.11.

13. Région bruxelloise.

Réduction : 6,6 millions.

Justification : voir article 11.03.11.

ART. 12.03. — *Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon.*

11. Communauté française.

Réduction : 20,8 millions.

Justification : voir article 11.03.11.

ART. 12.05. — *Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française, etc.*

11. Communauté française.

Réduction : 0,4 million.

Justification : voir article 11.03.11.

12. Région de langue française.

Réduction : 0,4 million.

Justification : voir article 11.03.11.

13. Région bruxelloise.

Réduction : 0,5 million.

Justification : voir article 11.03.11.

ART. 41.01. — *Dotation aux six établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée.*

11. Communauté française.

Crédit supplémentaire : 88,1 millions.

Transferts aux établissements érigés en service de la Communauté française à gestion séparée.

ART. 43.02. — *Subventions. — Traitements aux écoles de musique de 2^e catégorie officielles subventionnées.*

12. Région de langue française.

Réduction : 2,0 millions.

Diminution du crédit pour permettre l'alimentation de l'article 44.02.12 (première agréation d'une école de musique libre subventionnée).

ART. 44.02. — *Subventions. — Traitements aux écoles de musique de 2^e catégorie libres subventionnées.*

12. Région de langue française.

Crédit supplémentaire : 2,0 millions.

Agréation d'une école de musique libre subventionnée.

TITRE II

DEPENSES DE CAPITAL

PARTIE I

CREDITS DESTINES A LA REALISATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR INFRASTRUCTURE ET PATRIMOINE

SECTION 38

INFRASTRUCTURE — CONSTRUCTIONS

ART. 72.41. — *Culture. — Achat de terrains et de bâtiments. — Constructions, aménagement et premier équipement de bâtiments.*

11. Communauté française.

Crédit d'engagement.

Réduction : 28 millions.

Adaptation aux besoins réels.

12. Région de langue française.

Crédit d'engagement.

Crédit supplémentaire : 25 millions.

Adaptation aux besoins réels.

13. Région bruxelloise.

Crédit d'engagement.

Crédit supplémentaire : 10 millions.

Adaptation aux besoins réels.

ART. 72.61. — *Tourisme. — Achat de terrains et de bâtiments. — Constructions, aménagement et premier équipement de bâtiments.*

12. Région de langue française.

Crédit d'engagement.

Crédit supplémentaire : 19 millions.

Crédits nécessaires pour faire face à une condamnation éventuelle de la Communauté dans le litige qui l'oppose avec l'entrepreneur des travaux de réfection au château de Mirwart.

ART. 72.81. — *Classes moyennes. — Achat de terrains et de bâtiments. — Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments.*

12. Région de langue française.

Crédit d'engagement.

Crédit supplémentaire : 41,0 millions.

Crédit d'ordonnancement.

Crédit supplémentaire: 10,0 millions.

Exécution complète du programme décidé antérieurement.

PARTIE II

CREDITS QUI NE SONT PAS DESTINES A LA REALISATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR CULTURE

SECTION 61

AFFAIRES GENERALES

ART. 74.06. — *Achats de biens mis à la disposition de divers organismes culturels.*

11. Communauté française.

Réduction: 18,4 millions.

Crédit jugé suffisant.

SECTEUR ENSEIGNEMENT ET FORMATION

SECTION 83

ENSEIGNEMENT ET FORMATION ARTISTIQUES

ART. 61.01. — *Dotation aux six établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée.*

11. Communauté française.

Crédit supplémentaire: 25,2 millions.

Transfert aux établissements érigés en services de la Communauté française à gestion séparée.

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

11. Communauté française.

Réduction: 25,2 millions.

Adaptation aux besoins réels suite à l'instauration du système de service à gestion séparée pour les six établissements d'enseignement artistique de la Communauté française